



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 10316

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences de l'expérimentation des salles de consommation de drogue (« salles de *shoot* ») en France qu'elle a déclaré vouloir lancer avant la fin de l'année. La lutte contre la toxicomanie et les addictions est une politique publique cruciale et un chantier de longue haleine. Pendant la précédente législature, l'accent avait été mis, au-delà de la répression du trafic, sur la prévention avec de nombreuses campagnes de sensibilisation sur les effets de la consommation de drogues chez les jeunes et la promotion du centre d'appel et d'écoute « drogue info services ». Depuis de nombreuses années, les associations familiales relaient auprès des parlementaires et décideurs publics, les difficultés rencontrées par les parents face au développement exponentiel de la consommation de stupéfiants et à ses conséquences : repli sur soi du consommateur, abstentisme scolaire et professionnel, désocialisation, vols, rackets et violence dans les collèges et lycées. L'ouverture de telles salles, au moyen de fonds publics risque de décrédibiliser totalement l'action de prévention entreprise depuis des années, voire constituer un signe d'encouragement vis-à-vis de consommateurs fragilisés et en détresse et en voie de désocialisation. Pire, alors que le débat sur la dépénalisation du cannabis a déjà un effet déstabilisant chez certains jeunes, l'ouverture de salles de *shoot* revient à admettre la banalisation de drogues dites « dures » dont les effets sont encore plus ravageurs, traduisant là un véritable renoncement vis-à-vis des personnes qui en consomment. C'est pourquoi il lui demande de préciser sa position et de détailler les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour prévenir et lutter contre la consommation de stupéfiants.

Texte de la réponse

Les salles de consommation à moindre risque sont des espaces encadrés par des professionnels (personnel médical et infirmier, travailleurs sociaux) qui visent à lutter contre les risques infectieux liés à l'usage de drogues et à favoriser le contact entre les usagers et les professionnels de santé pour les aider à réduire progressivement leur consommation de drogues. Il faut rappeler qu'il existe aujourd'hui environ 81 000 usagers actifs (usage régulier) de drogues par voie intraveineuse, avec environ 100 décès par overdose par an. L'institut national de la santé et de la recherche médicale a publié en 2010 une expertise collective apportant une synthèse des résultats obtenus à la suite de la mise en place de salles de consommation dans 8 pays étrangers. 92 salles de consommation à moindre risque étaient opérationnelles principalement aux Pays-Bas (45 salles), en Allemagne (25 salles), en Suisse (12 salles) et en Espagne (6 salles). Les données disponibles indiquent que les salles de consommation à moindre risque apportent aux usagers qui les fréquentent des injections qui se déroulent dans des conditions hygiéniques, la possibilité de recevoir des conseils et des instructions spécifiques, une diminution des comportements à risque et une réelle prévention d'overdoses mortelles. Il faut également souligner qu'il a été mis en évidence la réduction de l'usage de drogues en public et des nuisances associées, ce qui bénéficie à l'ensemble des concitoyens. Pour toutes ces raisons, des réflexions sont en cours pour étudier la possibilité d'expérimenter les salles de consommation à moindre risque en France. Plusieurs villes se sont portées volontaires. Les associations de patients et les professionnels de santé soutiennent cette démarche. La question juridique sera par ailleurs examinée dans le cadre de cette expérimentation. Ces salles

de consommation à moindre risque constituent l'un des volets possibles d'une politique de réduction des risques. Celle-ci passe aussi par la prévention, par des prises en charge de qualité et par un accompagnement médical et social de la personne.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10316

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6543

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7528